



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE
AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE
(ANSS)



RAPPORT DE SITUATION	
Evènement	Brûlures cutanées d'origine inconnue
Pays	Guinée
Date de notification des premiers cas	19/03/2024
Date du rapport	27 mars 2024

Sitrep N°01

I. Points Saillants

- Sept (7) nouveaux cas notifiés à la date du 27 mars 2024 au port de pêche de Koukoudé (commune rurale de Douprou) tous pris en charges
- Visite de supervision et de sensibilisation du Directeur Préfectoral de la Santé à Koukoudé et à Koba
- Mission d'investigation des cas à Koukoudé par le MCM, le CCS et l'agent PEV de Douprou
- Sensibilisation de masse des pêcheurs à Koukoudé
- Tenue d'une réunion de Coordination avec l'équipe cadre du district
- Poursuite de la supervision au niveau du débarcadère de Boulbinet et la sensibilisation de la communauté et les capitaines des barques pour la bonne collaboration.

II. Résultats

Tableau 1 : Indicateurs de surveillance et de prise en charge des cas de brûlures cutanées notifiés dans les districts sanitaires de Kaloum et de Boffa à la date du 27 mars 2024

Districts	Nombre de nouveaux cas	Cumul de cas	Nombre de cas PEC	Reste Hospitalisé	Nombre de cas guéris	Nombre de décès
Kaloum	0	9	9	0	9	0
Boffa	3	7	7	4	3	0
Total région	3	16	16	4	12	0

Source : Sitreps des districts sanitaires

Tableau 2 : Répartition des cas de brûlures cutanées par catégorie socioprofessionnelle dans les districts sanitaires de Kaloum et de Boffa à la date du 27 mars 2024

Catégorie socioprofessionnelle	Nouveaux cas notifiés	Cumul à date
Pêcheurs	3	16
Mareyeuse	0	0
Garde côtière	0	0
Autres	0	0
Total	3*	16**

Source : Sitreps des districts sanitaires

*Tous notifiés à Boffa à la date du 27 mars 2024

**Cumul de 16 dont 9 à Kaloum et 7 à Boffa

Tableau 3 : Répartition des cas de brûlures cutanées par provenance (lieu de travail/débarcadère) à la date du 27 mars 2024

Provenance	Nouveaux cas	Cumul cas
Port autonome	0	0
Port de Boulbinet	0	9
Kassa	0	0
Temenetaye	0	0
Fotoba	0	0
Rogbané	0	0

Tamara	0	0
Petit bateau, coronthie1 et 2	0	0
Boffa (Koukoudé)	3	7
Boffa (Koba)	0	0
Total	3	16

Source : Sitreps des districts sanitaires

Commentaire : Seuls les débarcadères de Boulbinet et de Koukoudé ont enregistré des cas de brûlures cutanées à date.

Tableau 4 : Répartition des cas de brûlures cutanées selon la gravité, dans les districts sanitaires de Kaloum et de Boffa à la date du 27 mars 2024

Types de Cas	Nouveaux cas	Cumul cas
Cas mineurs	0	0
Cas modéré	2	10*
Cas grave	1	6**
Total	3	16

Source : Sitreps des districts sanitaires

*Cumul de 10 cas modérés dont 4 à Kaloum et 6 à Boffa

**Cumul de 6 cas graves dont 5 à Kaloum et 1 à Boffa

NB : Cas Grave= Brûlure du 3ème degré, du visage, perte de connaissance, insuffisance respiratoire, atteinte génitale et toute autres appréciations des cliniciens.

Cas modéré : nécessitant une mise en observation de moins de 24h.

II. Activités réalisées

➤ **Coordination**

- Partage d'information aux autres quais de la région de Conakry et la préfecture de Boffa
- Prise de contact avec le point focal des pêcheurs Ghanéens vivant en Guinée pour renforcer la surveillance et les Alertes
- Tenue d'une réunion de coordination avec les responsables du port de pêche de Koukoudé (Douprou)
- Tenue d'une réunion de sensibilisation et d'orientation des agents de santé du poste de santé de Koukoudé et de la clinique de FMG (Fraternité Médicale Guinée)

- Tenue d'une réunion d'urgence avec les chefs de centres de santé et le chargé de la surveillance épidémiologique de l'hôpital préfectoral sur la survenue des cas de brûlures cutanées dans la salle polyvalente de la DPS
- Activation du COU-SP du district en mode réponse
- Activation de l'EPARE par la tenue d'une réunion d'orientation.

➤ **Surveillance**

- Recherche des nouveaux cas au niveau des débarcadères de Kaloum et de Boffa ainsi que dans la communauté
- Gestion des alertes concernant ces cas de brûlures cutanées dans les postes de santé, centres de santé et hôpitaux
- Mise à disposition de quelques photos des cas aux chefs de postes de santé pour la reconnaissance des éventuels cas de brûlures
- Début d'une investigation approfondie autour des cas au port de pêche de Koukoudé.

➤ **Prise en charge**

- Prise en charge des cas modérés au PS de Koukoudé
- Prise en charge du cas grave au centre de santé de Douprou
- Préparation du CT-Epi de Boffa.

➤ **Logistique**

- Disponibilité des ambulances de Boffa, du CHU Ignace Deen et de la DSVCo pour le transport des malades vers les structures de PEC

➤ **Communication et engagement communautaire**

- Information des autorités administratives et locales de la préfecture et des ports de pêche de Douprou, Koba, Tougnyfily et la commune urbaine ;
- Sensibilisation au niveau des débarcadères de Kaloum et de Boffa (Koukoudé)
- Tenue d'une émission de sensibilisation à la radio communautaire de Boffa
- Sensibilisation des relais communautaires de Koukoudé et de Koba pour la notification des cas de brûlures.

III. Difficultés rencontrées du jour et actions entreprises

N°	Difficultés rencontrées	Actions entreprises	Responsables	Délai
1	Insuffisance de carburant pour les déplacements	Mise à disposition du carburant par le DPS	DPS	Immédiat

2	Absence de protocole national de prise en charge des cas	Prise en charge symptomatologique des cas	CPS, CCS, Médecin CTEPI	Immédiat
3	CT-Epi non fonctionnel	Mise en observation des malades dans les postes et centres de santé	CPS, CCS	Immédiat
4	Insuffisance de moyens pour le bon fonctionnement de l'ECARE de Kaloum	Créer les conditions de fonctionnement de l'ECARE	DCS/DSVCo/ANSS	Immédiat

IV. Défis

- Mobilisation des ressources nécessaires pour le fonctionnement de l'EPARE et du COU-SP
- Mobilisation des ressources nécessaires pour le fonctionnement, le transport des malades et le fonctionnement du CTEPI
- Prise en charge adéquate des cas identifiés
- Sensibilisation des pêcheurs et la population générale autour de l'évènement.

V. Recommandations

- Rendre disponible les ressources nécessaires au fonctionnement de l'EPARE et du COU-SP
- Rendre disponible les médicaments et intrants pour la prise en charge adéquate
- Rendre le CTEPI fonctionnel
- Rendre disponible le protocole national de PEC
- Sensibiliser la communauté surtout au niveau des ports de pêche
- Poursuivre la recherche des éventuels cas dans la communauté et dans les structures ;
- Faire le suivi régulier des cas notifiés
- Produire et partager régulièrement les Sitrep.

ANNEXES

Quelques photos d'illustration

